Décret relatif aux attributions du ministre de la justice

Adala
adalajustice.gov.ma

Décret n°2-26-816 du 14 joumada I 1448 (26 octobre 2026) relatif aux attributions du ministre de la justice.[1]

LA CHEFFE DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution, notamment son article 93 ;

Vu le dahir n°1-26-76 du 19 rabii II 1448 (1 octobre 2026) portant nomination de Madame Fatim Ezzahra EL MANSOURI, Cheffe du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-26-91 du 9 joumada 1 1448 (21 octobre 2026) portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu la loi organique n°065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres, promulguée par le dahir n°1-15-33 du 28 joumada I 1436 (19 mars 2015), notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2-22-400 du 21 rabii I 1444 (18 octobre 2022) fixant les attributions et l'organisation du ministère de la justice, tel qu'il a été modifié et complété,

1- Bulletin officiel N° 7558 du 24 joumada I 1448 (5 -11-2026), page 1649.

- Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7555 du 14 joumada 1 1448 (26 octobre 2026).

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

Les attributions dévolues à l'autorité gouvernementale chargée de la justice par les textes en vigueur, notamment le décret susvisé n°2-22-400 du 21 rabii I 1444 (18 octobre 2022), sont exercées par M. Abdellatif OUAHBI ministre de la justice.

ART. 2.

Le ministre de la justice a autorité sur l'ensemble des structures centrales et déconcentrées créées par le décret précité n° 2-22-400.

ART. 3.

Le ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel et prend effet à compter du 16 octobre 2026.

Fait à Rabat, le 14 joumada I 1448 (26 octobre 2026).

FATIM EZZAHRA EL MANSOURI.

Pour contreseing:

Le ministre de la justice,

ABDELLATIF QUAHBI.